

Entre difficultés et résilience des entreprises françaises

Janvier – Novembre 2024



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Janvier-Novembre 2024

Entre difficultés et résilience des entreprises françaises

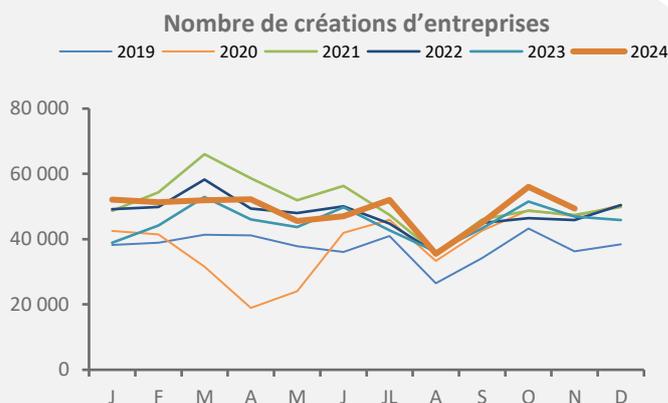
Sur les onze premiers mois de 2024, l'économie française tourne au ralenti, affichant une croissance aux alentours de 1%. D'après les analystes de Xerfi, les perspectives devraient s'assombrir en 2025, le PIB de la France ne devant progresser que de 0,7%. L'incertitude politique et réglementaire dans laquelle est actuellement plongé le pays aggrave une conjoncture déjà morose. Toujours selon les experts de Xerfi, les entreprises prévoient de réduire fortement leurs investissements et leurs embauches. Également touchés par l'instabilité du contexte politique, les ménages risquent de limiter leurs dépenses. La modération de l'inflation et la hausse des salaires réels devraient tout de même soutenir la consommation en 2025, même si le marché de l'emploi devrait se dégrader.

Ce Baromètre confirme cette conjoncture maussade. Les immatriculations augmentent (+8,4%), essentiellement grâce aux entrepreneurs individuels et surtout deux fois moins vite que les ouvertures de procédures collectives (+17,3%). Entre janvier et novembre 2024, le nombre d'entreprises en difficulté a atteint des records historiques, résultat de plusieurs facteurs combinés. Les crises économiques récentes (COVID, inflation, coût de l'énergie) ont laissé des séquelles profondes sur le tissu entrepreneurial et la suppression des aides d'urgence en 2023 a provoqué un choc brutal, mettant à nu les fragilités accumulées. L'inflation persistante et la hausse des coûts, notamment de l'énergie et des matières premières, ont fortement impacté des secteurs comme la construction. Les radiations sont également en hausse, avec un pic visible en fin d'année.

538 241

Nombre de créations
d'entreprises (immatriculations)

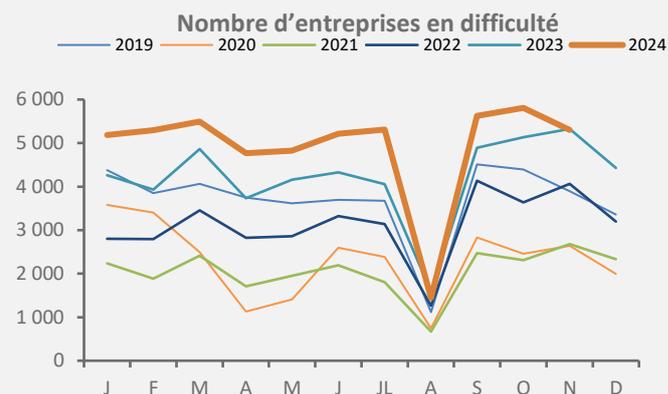
+8,4% ⁽¹⁾
2024/2023



54 256

Nombre d'entreprises
en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)

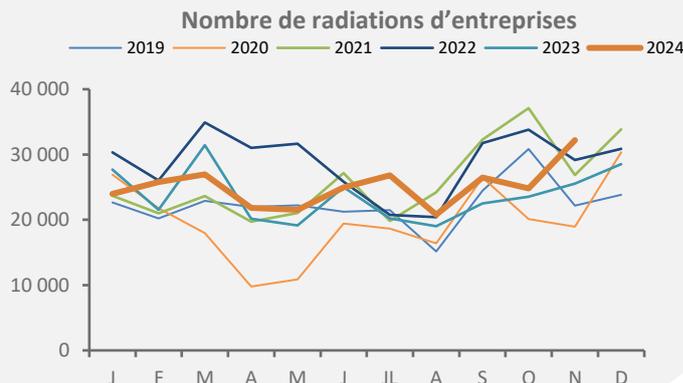
+17,3% ⁽¹⁾
2024/2023



276 108

Nombre de radiations

+7,9% ⁽¹⁾
2024/2023



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 par rapport à la même période en 2023

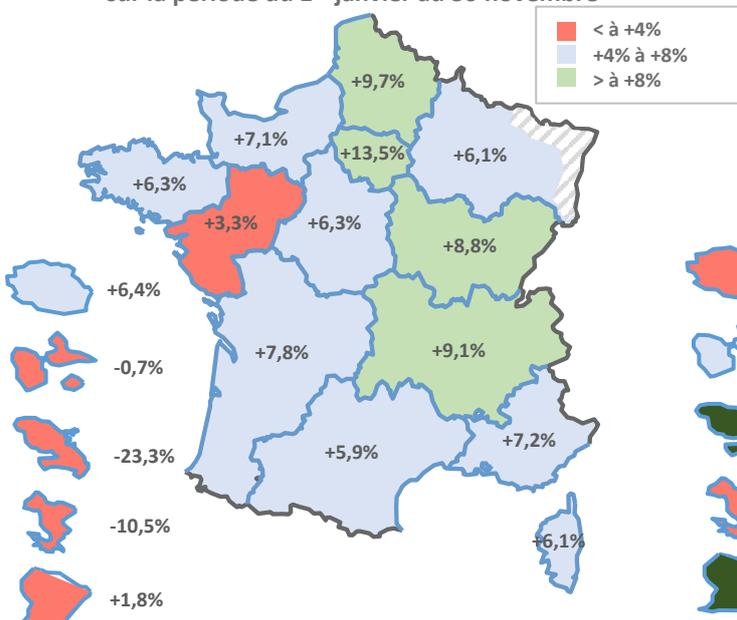
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

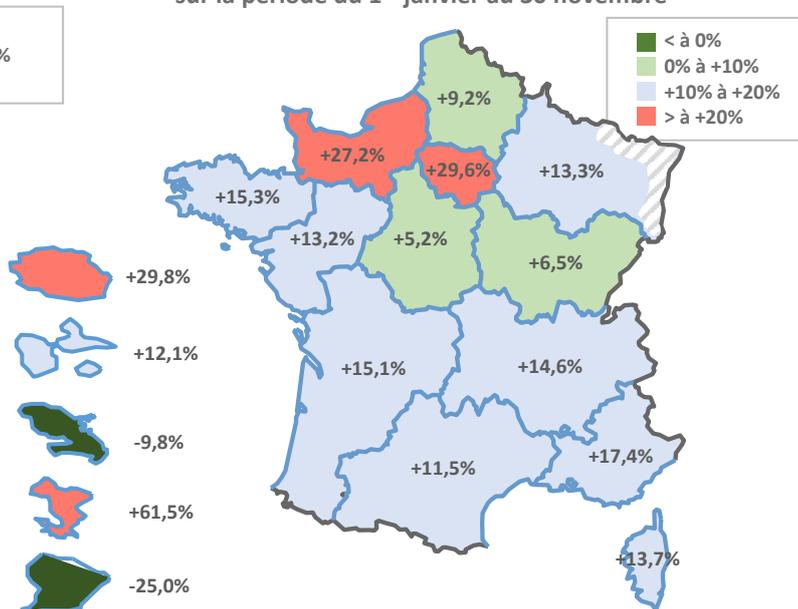
Aucune région épargnée par l'accroissement des entreprises en difficulté

L'ensemble des régions situées en France métropolitaine affiche une hausse à la fois des immatriculations et des entreprises en difficulté, reflétant ainsi la tendance générale sur les 11 premiers mois de 2024. A l'exception des Hauts-de-France, de la Bourgogne-Franche-Comté et du Centre-Val de Loire, les régions connaissent une progression plus marquée des difficultés que des créations. Alors qu'en 2023, les immatriculations étaient orientées à la baisse sur tout le territoire, et les ouvertures de procédures collectives augmentaient d'au moins 30% au sein de chaque région, la situation s'est aujourd'hui améliorée au niveau des créations mais en ce qui concerne les entreprises en difficulté, leur nombre continue d'augmenter entre 5,2% et 29,6% depuis le début de l'année. Au niveau des radiations, les évolutions régionales sont moins uniformes. Alors que toutes les régions affichaient un recul des radiations en 2023, les Hauts-de-France, la Normandie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont désormais les seules à voir leur nombre de radiations diminuer. La Corse se démarque quant à elle par une augmentation sensible des radiations (+85,8%). Les évolutions des DROM ne confirment pas le sentiment général : repli des immatriculations en Guadeloupe (-0,7), Mayotte (-10,5%) et Martinique (-23,3%) et baisse des entreprises en difficulté en Martinique (-9,8%).

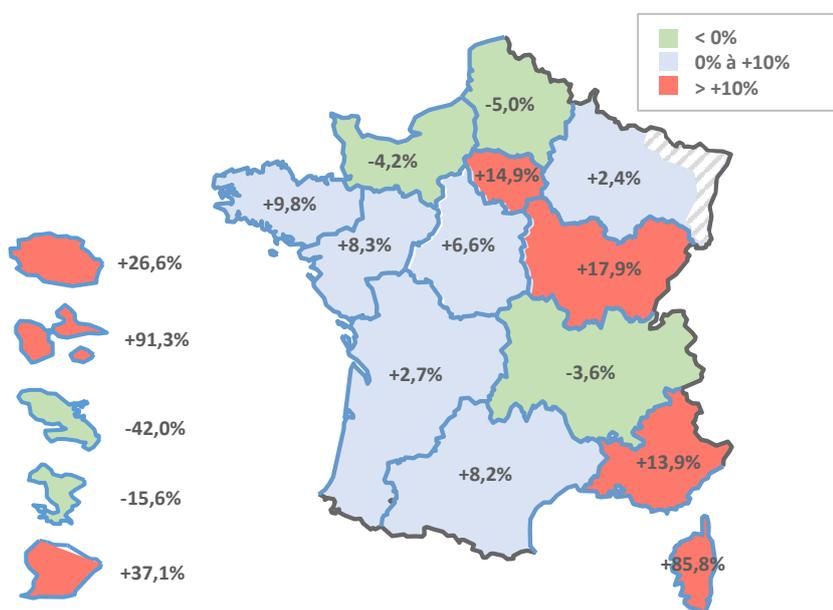
Évolutions régionales des immatriculations sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre⁽¹⁾



Évolutions régionales d'entreprises en difficulté sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre⁽¹⁾



Évolutions régionales des radiations sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre⁽¹⁾

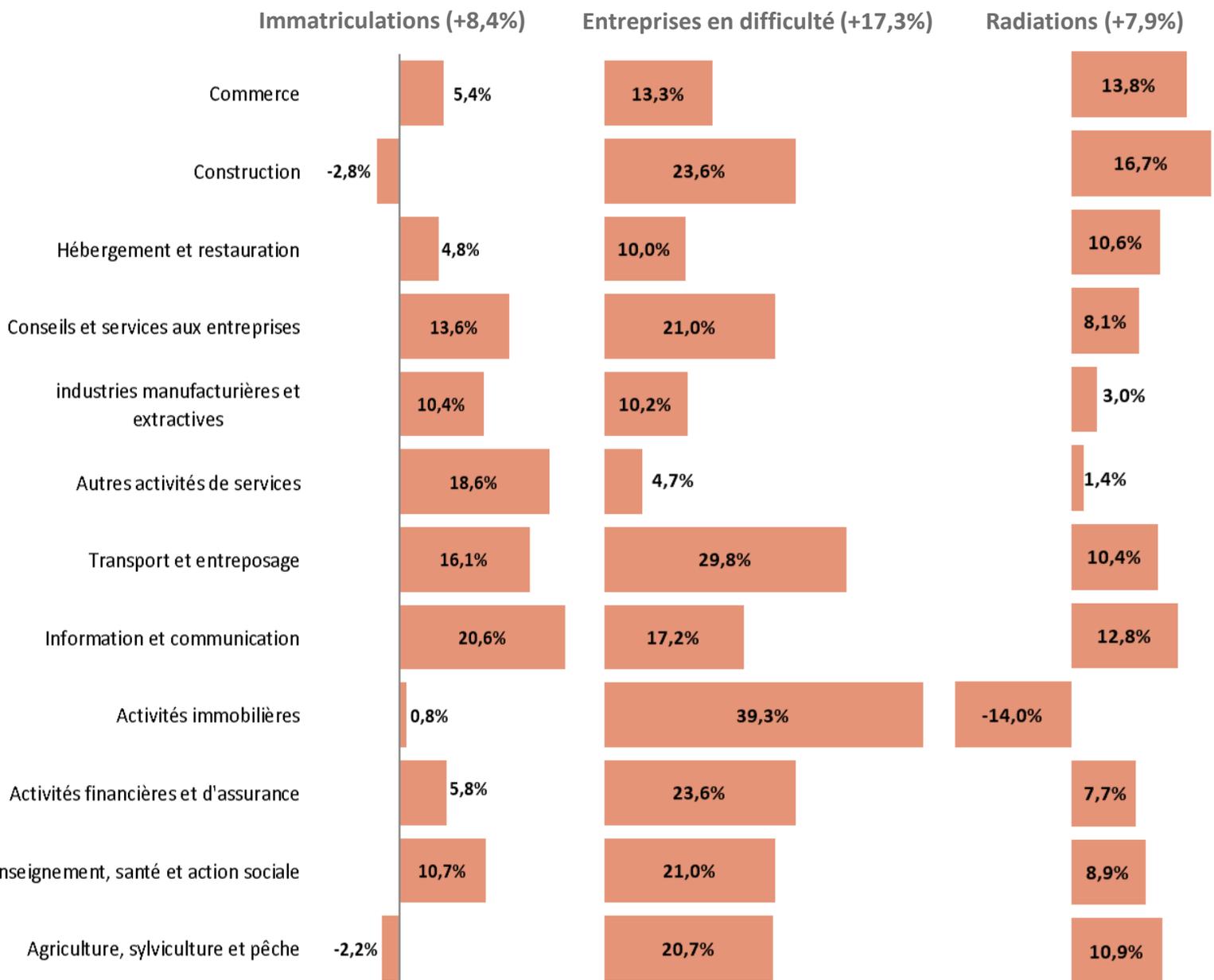


(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 par rapport à la même période en 2023
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Lorraine
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

La crise du logement continue de peser sur l'immobilier et la construction

Bien que la construction et l'agriculture-sylviculture-pêche constituent les seuls secteurs accusant une baisse du nombre d'immatriculations en 2024, aucun secteur n'échappe à l'accroissement du nombre de procédures. L'immobilier est particulièrement touché par les difficultés (+39,3%), peinant à faire face aux taux d'intérêt élevés. Le secteur parvient cependant à tirer son épingle du jeu, étant le seul à afficher une baisse des radiations (-14%). Le transport-entreposage voit également sa situation se détériorer, avec un taux de sinistralité qui continue de croître (+29,8%). Une mention particulière doit être faite du secteur de la construction qui cumule une hausse significative des procédures (+23,6%) et des radiations (+16,7%), en raison de sa sensibilité aux conditions de crédit qui demeurent peu favorables. De façon plus positive, l'information-communication et les autres activités de service affichent des performances nettement supérieures à la moyenne du côté des créations et constituent avec les industries manufacturières et extractives, les secteurs dont les immatriculations progressent davantage que le nombre d'entreprises en difficulté. Par ailleurs, le nombre de procédures continue de progresser en 2024, malgré les hausses déjà enregistrées en 2023 pour l'ensemble des secteurs, hormis l'immobilier, le transport-entreposage et l'agriculture-sylviculture-pêche. Le basculement des évolutions d'immatriculations en territoire positif en 2024 pour une majorité des secteurs permet d'atténuer un peu ce constat très négatif.

L'évolution des flux d'entreprises sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 par rapport à la même période en 2023
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Lorraine
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

Focus âge moyen des entreprises en difficulté

Légère augmentation de l'âge moyen des entreprises en difficulté

L'âge moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre janvier et novembre 2024 passe à 8,3 ans, soit une légère augmentation par rapport à 2023. Les SARL et entreprises individuelles enregistrent à nouveau un âge moyen plus élevé que les SAS. Selon le secteur, l'immobilier reste celui dont l'âge moyen a reculé le plus fortement (-7 mois), confirmant la vulnérabilité des jeunes entreprises qui subissent de plein fouet les problématiques de coût liées à la crise du logement. L'évolution à un an d'intervalle reste tout de même nettement plus modérée qu'en 2023 (-15 mois). A l'inverse, les secteurs enseignement-santé-action sociale et agriculture-sylviculture-pêche affichent des hausses sensibles de l'âge moyen des entreprises entrées en procédure, tirant vers le haut la moyenne générale.

8,3 ans

Âge moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2024 (0,7 mois de plus qu'il y a un an)

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Commerce	8,2 ans	+ 4 mois
Construction	7,7 ans	- 3 mois
Hébergement et restauration	7,0 ans	+ 1 mois
Conseils et services aux entreprises	7,9 ans	- 1 mois
Industries manufacturières et extractives	11,4 ans	- 1 mois
Autres activités de services	8,5 ans	+ 7 mois
Transport et entreposage	7,9 ans	+ 1 mois
Activités immobilières	10,2 ans	- 7 mois
Information et communication	7,6 ans	+ 2 mois
Activités financières et d'assurance	8,3 ans	=
Enseignement, santé et action sociale	9,6 ans	+ 8 mois
Agriculture, sylviculture et pêche	12,5 ans	+ 8 mois

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SAS	6,2 ans	+ 2 mois
SARL	9,8 ans	+ 3 mois
Entreprise individuelle	9,2 ans	+ 4 mois
Société civile dont SCI	11,6 ans	- 17 mois

Focus procédures collectives

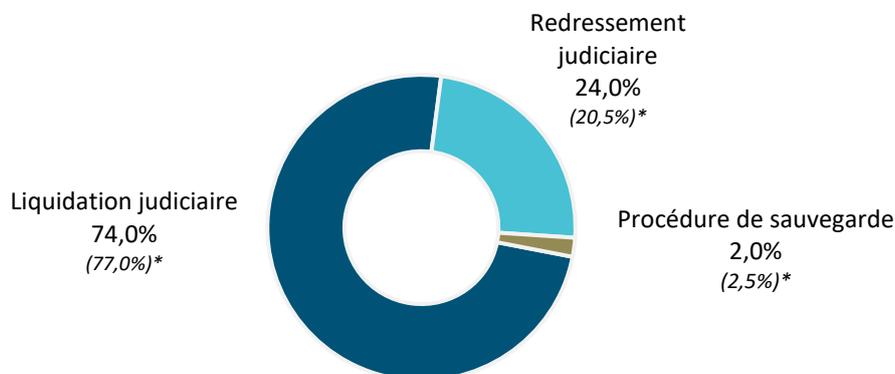
Hausse notable des redressements judiciaires

Les procédures collectives ouvertes au cours des 11 premiers mois de 2024 continuent de déboucher dans la grande majorité des cas sur des liquidations judiciaires (74%). Cependant, cette part tend à régresser au profit des redressements judiciaires (24%) qui connaissent la progression la plus marquée à un an d'intervalle (+35,6%). Les procédures de sauvegarde ne concernent par ailleurs à peine plus de 1 000 ouvertures de procédures collectives, un chiffre qui peine à décoller. Quel que soit le type d'entreprise pris en compte (SAS, entreprise individuelle, SARL), la répartition des jugements reste similaire.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024

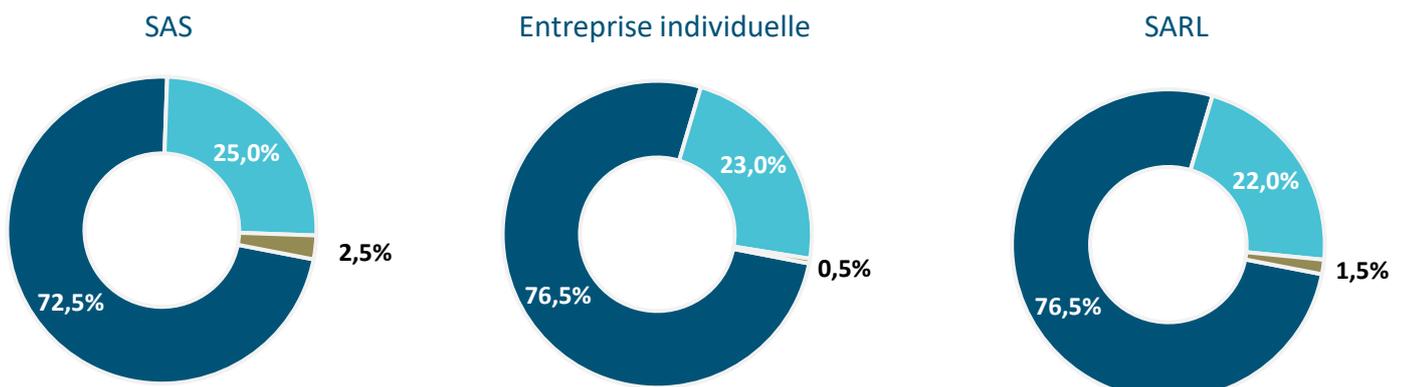
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	40 010	+ 4 514 (+12,7%)
Redressement judiciaire	12 977	+ 3 404 (+35,6%)
Procédure de sauvegarde	1 200	+ 59 (+5,2%)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} janvier au 30 novembre 2023

Détails selon les principaux statuts juridiques



Focus radiations

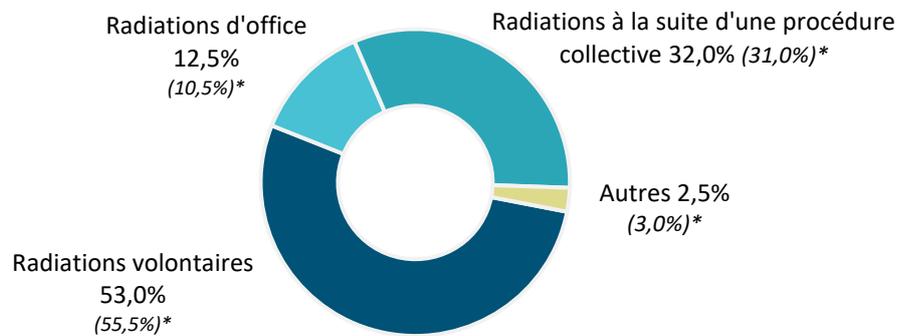
Des radiations volontaires majoritaires

Les chefs d'entreprises sont à l'origine des radiations dans plus de la moitié des cas de radiations d'entreprises ayant eu lieu entre janvier et novembre 2024 (53%). Ce chiffre va même jusqu'à atteindre 70% au sein des entreprises individuelles. Les radiations volontaires perdent tout de même du terrain face aux autres types de radiations, notamment au sein des SAS et des SARL. En effet, les radiations d'office et celles faisant suite à la suite d'une procédure collective connaissent des progressions nettement plus accrues à un an d'intervalle, respectivement +56,7% et +33,3% contre +7,7% pour les radiations volontaires.

Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024

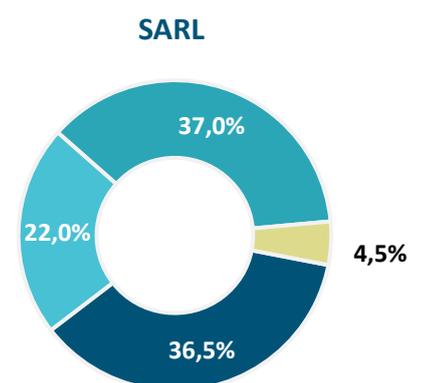
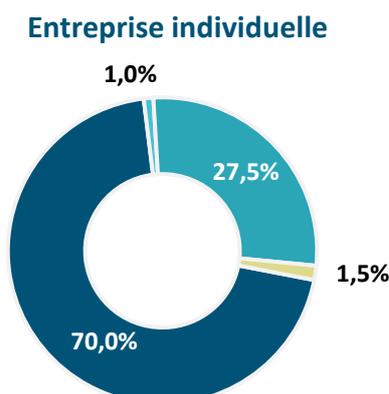
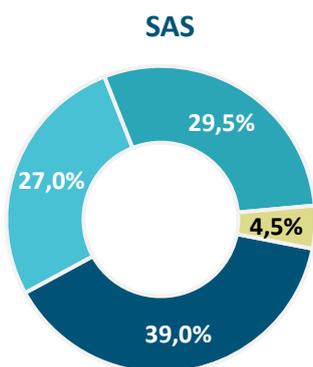
	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
Radiation volontaire	37 757	+ 2 704 (+7,7%)
Radiation à la suite d'une procédure collective	23 143	+ 5 783 (+33,3%)
Radiation d'office	11 857	+ 4 290 (+56,7%)
Autre (décès...)	2 387	+ 1 080 (+82,6%)

Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} janvier au 30 novembre 2023

Détails selon les principaux statuts juridiques

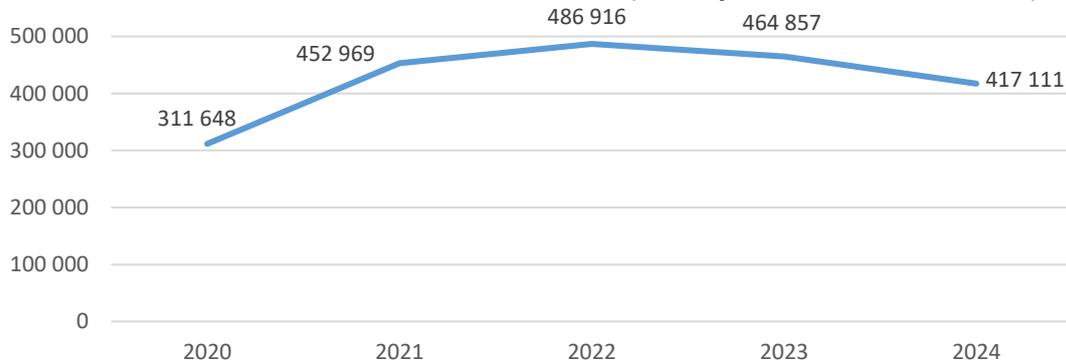


ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

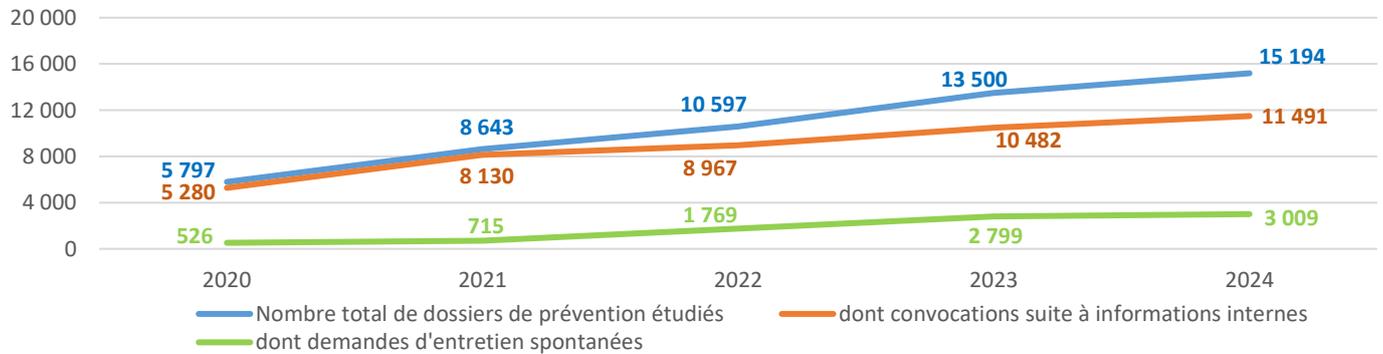
Évolutions contrastées des dossiers détectés et des dossiers de prévention

Le nombre de dossiers détectés continue de décroître en 2024 pour s'établir à 417 111, soit 10,3% de moins comparativement à 2023. A l'inverse, les dossiers de prévention étudiés ne cessent de progresser (+12,5% à un an d'intervalle). En conséquence, leur part dans la totalité des dossiers passe à 3,6%, bien qu'ils restent toujours très minoritaires en nombre (15 194 dossiers). Trois quarts des dossiers de prévention étudiés font suite à des informations internes, une part qui diminue à nouveau légèrement. Les dossiers de prévention résultant de demandes d'entretien spontanées représentent quant à eux 20% des cas. Enfin, la moitié des quelques 10 000 procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention débouchent sur des demandes d'ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Les mandats ad hoc et les conciliations constituent chacun environ un quart des jugements prononcés sur les 11 premiers mois de 2024. Cette répartition reste quasi-identique depuis 4 ans.

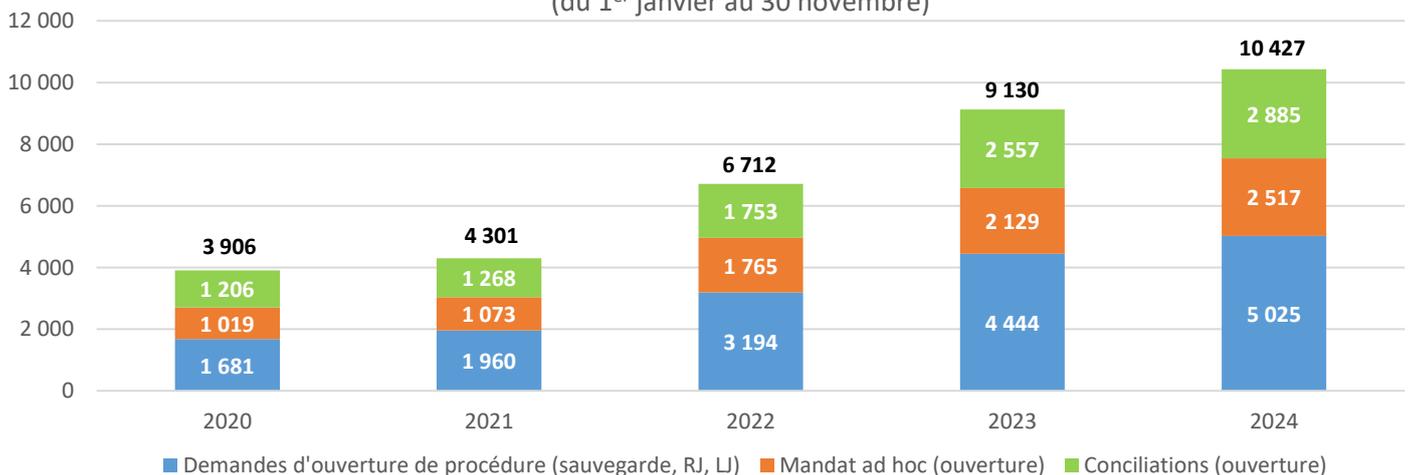
Nombre total de dossiers détectés (du 1^{er} janvier au 30 novembre)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (du 1^{er} janvier au 30 novembre)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (du 1^{er} janvier au 30 novembre)



ZOOM SUR LES ORDONNANCES PORTANT INJONCTION DE PAYER

Légère baisse du nombre d'ordonnances portant injonction de payer

L'ordonnance portant injonction de payer est une mesure de recouvrement rapide et simplifiée d'une créance. La demande est formée par requête auprès du tribunal de commerce compétent, directement au guichet du greffe ou via la plateforme Tribunal digital. Le président statue dans les plus brefs délais, au rythme du monde économique. L'injonction de payer est un indicateur fort de la santé du tissu entrepreneurial, elle est aussi annonciatrice des premières difficultés économiques d'une entreprise et reste un moyen privilégié du recouvrement des créances.

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024, les ordonnances portant injonction de payer diminuent de 0,7%. Représentant la moitié des requêtes, les acceptations totales qui enregistrent une baisse de 1,7% sont à l'origine de ce recul des requêtes. Seules les acceptations partielles sont en augmentation à un an d'intervalle (+2,8%).

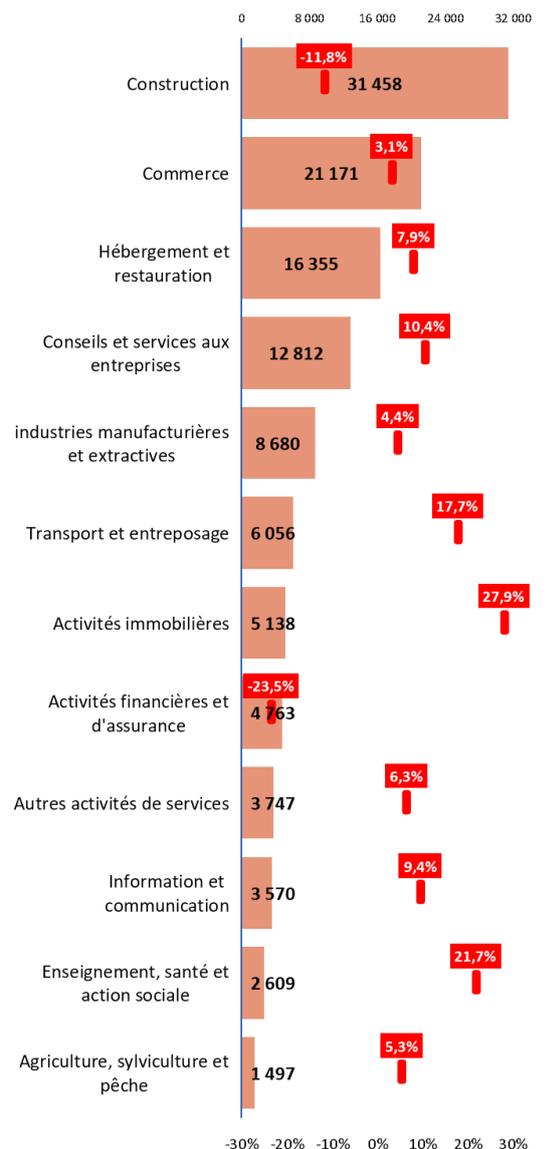
Les régions connaissent des évolutions variées. La majorité d'entre elles affichent une diminution du nombre d'ordonnances portant injonction de payer, l'Occitanie se démarquant par une évolution particulièrement favorable (-22,6%). L'Île-de-France est quant à elle confrontée à l'accroissement le plus élevé d'ordonnances à un an d'intervalle (+15,1%), suivie de près par la Bourgogne-Franche-Comté (+13,2%).

Bien que le secteur de la construction se positionne en tête du classement en termes de nombre d'injonctions de payer, enregistrant près d'une ordonnance sur quatre, il accuse une baisse de 11,8% de ces dernières. Le commerce est également particulièrement touché par les requêtes, tout comme l'hébergement-restauration. Les activités immobilières affichent la progression la plus marquée du nombre d'ordonnances portant injonction de payer (+27,9%), témoignant des difficultés auxquelles est confronté ce secteur.

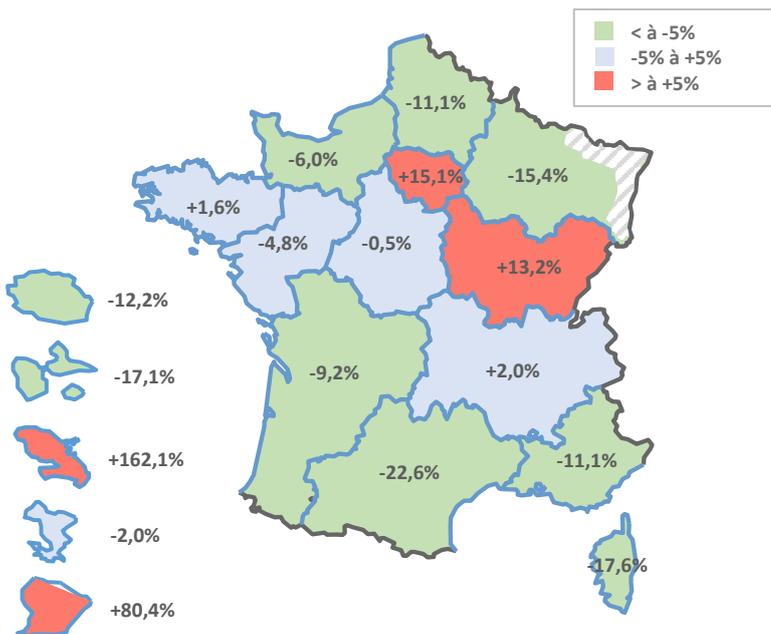
Les ordonnances portant injonction de payer sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre

Créance demandée	Nombre d'ordonnances portant injonction de payer	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Acceptation totale	63 606 (50%)	-1,7%
Acceptation partielle	42 904 (34%)	+2,8%
Rejet	21 121 (16%)	-4,2%

127 631 ordonnances entre Janvier et Novembre 2024 (-0,7% à un an d'intervalle)



Évolutions régionales des 127 631 ordonnances sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 par rapport à la même période en 2023
Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DU TRESOR

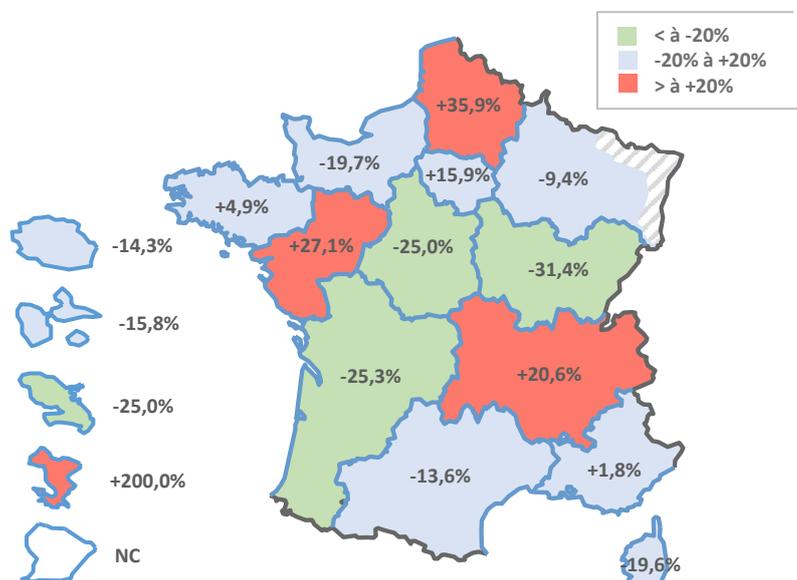
Progression plus marquée du montant à recouvrer que du nombre des inscriptions

Les inscriptions des privilèges du trésor sont enregistrées par le greffier compétent à la demande du comptable public dès lors que la créance qui lui est due atteint le seuil minimum de 200 000 euros. L'importante disparité d'évolution des volumes enregistrés entre régions couplée à l'évolution des montants témoigne de la qualité du tissu économique local et sectoriel.

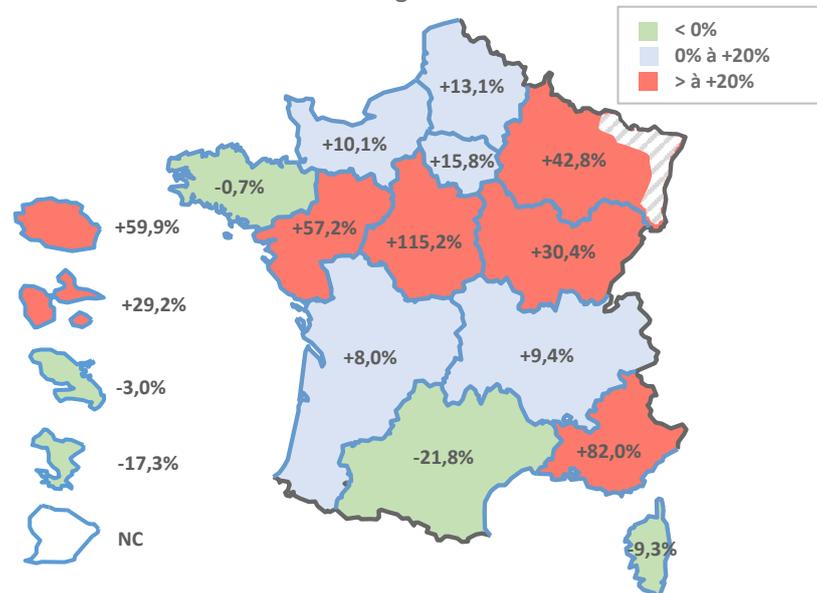
Plus de 4 000 inscriptions de privilèges du Trésor ont été enregistrées sur les 11 premiers mois de 2024, soit une augmentation de 6,6% à un an d'intervalle. Les Hauts-de-France (+35,9%) et les Pays de la Loire (+27,1%) font face à des progressions marquées du nombre d'inscriptions, tirant à la hausse la moyenne nationale. Nombre d'inscriptions et montant des amendes suivent parfois des évolutions contrastées selon les régions. Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire affichent des diminutions particulièrement notables du nombre d'inscriptions, mais elles sont confrontées à des hausses marquées du montant des redressements, atteignent +115,2% pour le Centre-Val de Loire. Alors que la majorité des régions voit son nombre d'inscriptions diminuer, seules l'Occitanie, la Corse et la Bretagne enregistrent une baisse du montant à recouvrer.

Le commerce occupe la première place en termes de nombre d'inscriptions, suivi de près par la construction. Ces deux secteurs connaissent cependant des évolutions relativement modérées des inscriptions, respectivement +4,0% et +4,4% pour une moyenne établie à 6,6%. Le secteur de l'enseignement-santé-action sociale a vu son nombre d'inscriptions grimper fortement (+40,3%), bien qu'il regroupe moins de 100 inscriptions.

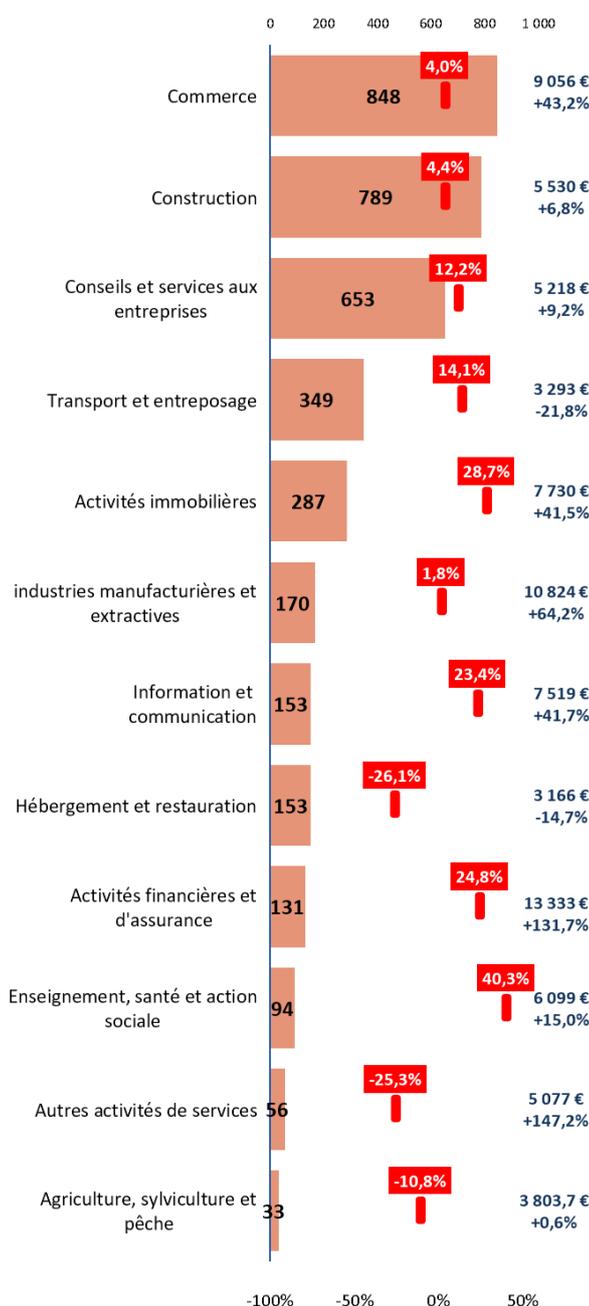
Évolutions régionales des 4 098 privilèges du Trésor⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



4 098 privilèges du Trésor entre Janvier et Novembre 2024 (+6,6% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 par rapport à la même période en 2023

Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DE LA SECURITE SOCIALE

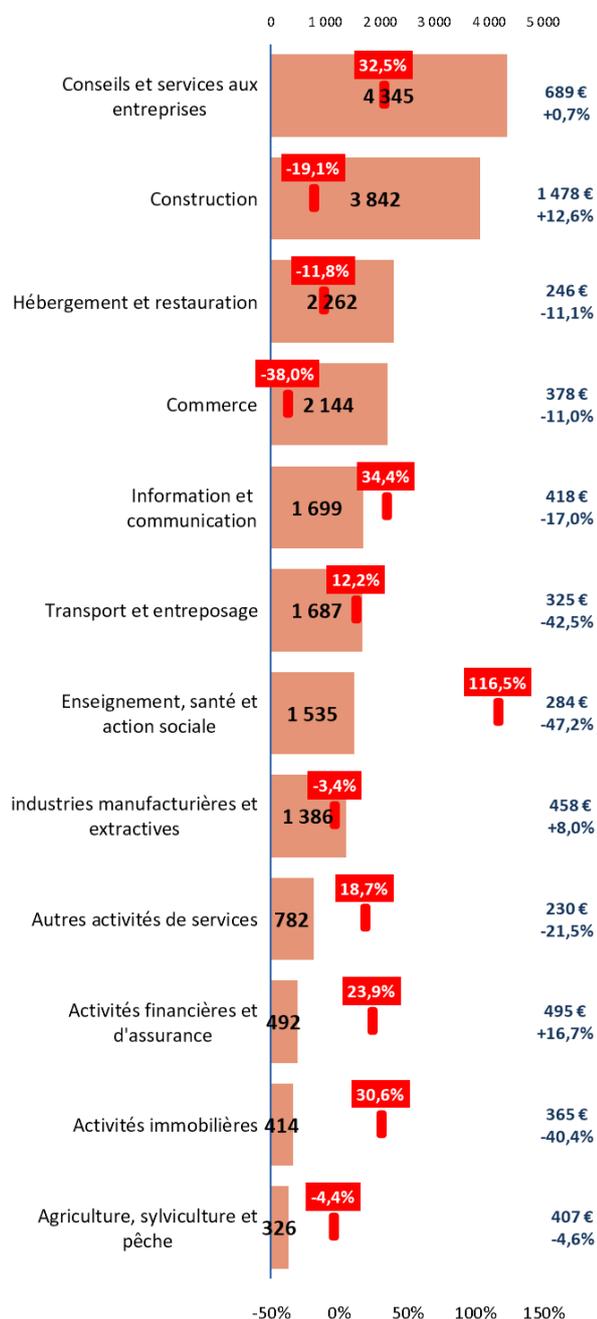
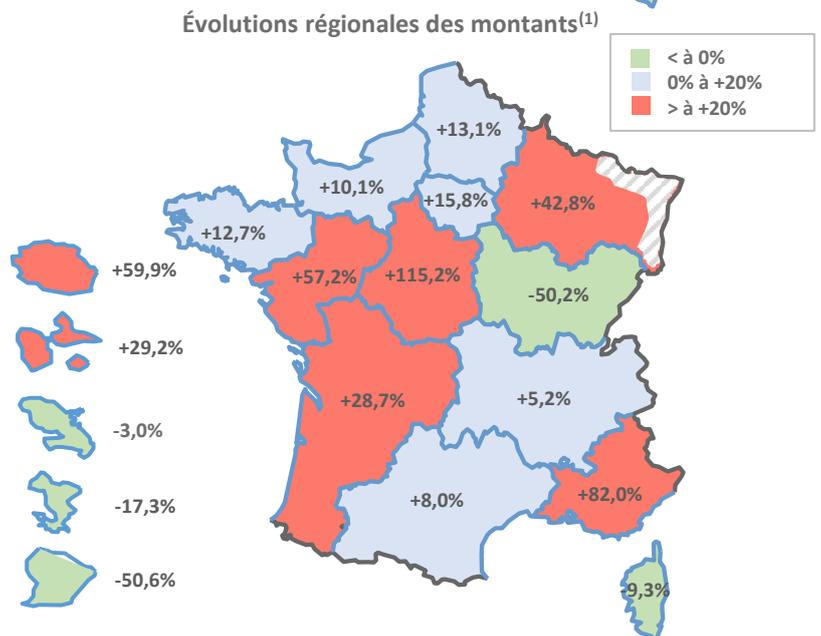
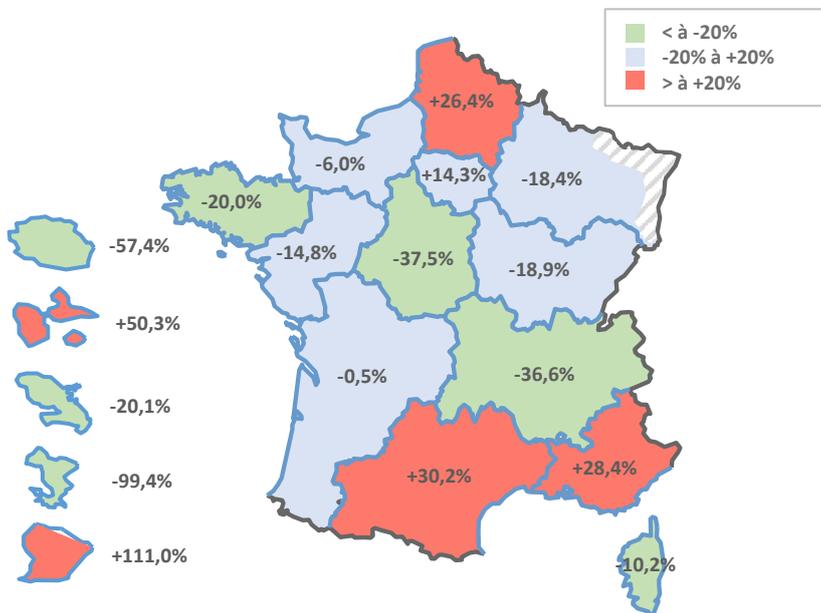
Fort accroissement du montant des inscriptions de privilèges de la Sécurité Sociale

Les inscriptions des privilèges de la sécurité sociales au registre des suretés mobilières regroupent toutes les créances dues à l'Urssaf et autres institutions de prévoyances dès lors que le montant à recouvrer dépasse, selon les cas, le seuil de 10 000 euros, 15 000 euros ou 20 000 euros. La hausse du nombre d'inscription s'explique par la reprise des campagnes de recouvrement post pandémie mais repose aussi sur les mêmes causes économiques constatées au titre des procédures collectives. Plus la créance est modique plus la difficulté de l'entreprise est avérée.

Les privilèges de la Sécurité Sociale ont augmenté de 5,0% entre janvier et novembre 2024, pour s'établir à 25 059. Une minorité des régions enregistre une progression des privilèges de la Sécurité Sociale. Ces dernières, situées notamment dans le sud-est, présentent toutefois significativement sur la moyenne générale. En revanche, la quasi-totalité des régions est confrontée à une augmentation du montant des recouvrements. Ainsi, les montants des redressements croissent nettement plus rapidement que le nombre d'inscriptions. Le Centre-Val de Loire en est le parfait exemple : la région cumule la baisse la plus prononcée du nombre des inscriptions (-37,5%) et la hausse la plus marquante des amendes (+115,2%).

Le secteur des conseils et services aux entreprises est le plus touché, et risque de maintenir cette première position avec une augmentation de 32,5% des inscriptions à un an d'intervalle. La construction souffre également d'un nombre important de privilèges de la Sécurité Sociale et doit faire face à la moyenne la plus élevée du montant réclamé (1 478 €).

Évolutions régionales des 25 059 privilèges de la Sécurité Sociale⁽¹⁾ 25 059 privilèges de la Sécurité Sociale entre Janvier et Novembre 2024 (+5,0% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe
 (1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 par rapport à la même période en 2023
 Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific